

**AUX CONTRIBUABLES
DE LA VILLE DE CLERMONT**

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO VC-433-23-2**

« Modifiant certaines dispositions du Règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission des permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, lotissement et de construction numéro VC-433-13; »

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, que se tiendra une consultation publique le 21 février 2023 à 15 h dans la salle du conseil, située au 2 rue Maisonneuve à Clermont, pour les personnes désirant s'exprimer sur le projet de règlement VC-433-23-2, en conformité aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1). Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué.

Lors de l'assemblée extraordinaire du conseil du 6 février 2023, le conseil municipal a adopté le projet de règlement cité ci-dessus, par sa résolution numéro 12606-02-23 dont l'objectif est de modifier le règlement VC-433-13 pour abroger l'article 5.3.2.3 pour énumérer les renseignements et documents exigés lors d'une demande de démolition et le texte du 6^e alinéa de l'article 6.2.3 pour indiquer le prix d'une demande de démolition d'une construction soumise au Règlement de démolition à 300,00 \$

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières de bureau.

Donné à Clermont, ce 7^e jour du mois de février deux mille vingt-trois.



France D'Amour
Directrice générale